

AIDE-MÉMOIRE À L'INTENTION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, DES MÉDECINS, DES RÉSIDENTS ET DES EXTERNES

DIRECTIVE SUR L'UTILISATION DE LA SUITE COLLABORATIVE OFFICE 365 DANS UN CONTEXTE DE SOINS VIRTUELS

En quoi ça consiste?

Les soins virtuels (la télésanté) sont une modalité d'organisation et de dispensation de soins et de services, complémentaires à l'offre de services conventionnelle autant cliniques qu'administratifs. Le MSSS a élaboré une directive qui a pour objectif d'encadrer l'utilisation des outils de collaboration Office 365 (O365), notamment l'outil de consultations virtuelles Teams au sein des établissements du RSSS, particulièrement pour les cliniciens dans un contexte de soins virtuels ([MSSS-DIR05 Directive sur l'utilisation de la suite collaborative O365 dans un contexte de soins virtuels](#)). Le but étant de miser sur cet outil adapté et sécuritaire pour faciliter les échanges cliniques en temps réel ou différé entre les professionnels de la santé, leurs collègues et les usagers et ainsi, permettre de préserver les informations cliniques du système de santé du Québec contre toute atteinte à la disponibilité, à l'intégrité et à la confidentialité des informations dont il dispose.

Contexte

Les points suivants font partie des éléments considérés lors du projet d'élaboration de la directive. Ils se déclinent comme suit :

- Les besoins en soins virtuels ont été inclus dans le projet d'acquisition des outils de collaboration O365 afin de répondre aux besoins administratifs et cliniques du réseau dans une même solution.
- Le niveau de sécurité des outils de collaboration corporatifs acquis par le MSSS, incluant le système de messagerie, a été grandement rehaussé afin de répondre notamment aux besoins d'échange et de partage de données confidentielles ([MSSS-DIR04 Directive sur l'utilisation sécuritaire des outils de collaboration par les médecins](#));
- L'ensemble des cliniciens des établissements du RSSS et certains médecins externes ont reçu des licences O365;
- À la lumière des analyses, il apparaît que la suite collaborative O365 répond majoritairement aux besoins fonctionnels pour la prestation de soins virtuels;
- Certaines fonctionnalités ont été ajoutées à la suite Office 365 pour répondre aux besoins des soins virtuels (connecteurs H323/SIP et ponts téléphoniques).

Directive

- ✔ La suite O365 est la solution provinciale retenue pour les besoins de collaboration administratifs et cliniques.
- ✔ Les outils de O365 dont Teams doivent être utilisés en priorité pour la prestation de soins virtuels.
- ✔ Si la suite O365 ne permet pas de répondre à certains besoins cliniques essentiels pour un établissement, celui-ci pourra faire l'acquisition d'autres outils en autant qu'il s'assure d'obtenir l'aval de son [centre de coordination de la télésanté \(CCT\) d'appartenance](#).
- ✘ Le MSSS ne procédera pas à l'acquisition d'autres outils de collaboration de façon provinciale pour la prestation de soins virtuels tant que le contrat O365 sera en vigueur.
- ✘ Le MSSS ne renouvellera pas les licences Zoom et Reacts acquises durant la crise sanitaire.

Pour en savoir plus

- [Termes et conditions d'utilisation des outils de collaboration O365](#).
- [Liste des technologies autorisées en télésanté](#).
- [Coffre à outils pour le professionnel de santé](#).

Dernière mise à jour : 2021-03-24

Québec 